

## Bulletin officiel n° 41 du 11 novembre 2010

### Sommaire

#### Personnels

##### Institut universitaire de France

Nominations - rentrée 2011

circulaire n° 2010-0021 du 15-10-2010 (NOR : ESRS1027183C)

##### Concours

Concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB  
note du 20-10-2010 (NOR : ESRH1000372X)

#### Mouvement du personnel

##### Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche  
arrêté du 27-9-2010 - J.O. du 13-10-2010 (NOR : MENI1024534A)

##### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique des concours d'internat en médecine  
arrêté du 5-10-2010 (NOR : ESRS1000368A)

##### Conseils, comités et commissions

Nominations aux conseils scientifiques du Centre national des concours d'internat et prorogation des mandats  
arrêté du 5-10-2010 (NOR : ESRS1000369A)

##### Conseils, comités et commissions

Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche  
arrêté du 4-10-2010 (NOR : ESRR1000367A)

#### Informations générales

##### Vacance de fonction

Directeur de l'IUFM de l'université de Limoges  
avis du 20-10-2010 (NOR : ESRS1000371V)

## Personnels

# Institut universitaire de France

## Nominations - rentrée 2011

NOR : ESRS1027183C  
circulaire n° 2010-0021 du 15-10-2010  
ESR - DGESIP - DGRI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs des instituts et écoles extérieurs aux universités ; aux présidentes et présidents et directeurs des grands établissements, des écoles normales supérieures et des écoles françaises à l'étranger

Depuis 1991, un certain nombre d'enseignants chercheurs sont nommés chaque année à l'Institut universitaire de France en raison de la qualité de leur activité scientifique et de leur projet de recherche.

L'Institut universitaire de France (IUF) comprend des membres seniors et des membres juniors. Ils sont nommés à l'IUF pour une période de 5 ans et placés à ce titre en position de délégation. Ils continuent à exercer leur activité dans leur université d'appartenance, en bénéficiant d'un allègement de leur service d'enseignement et de crédits de recherche spécifiques.

Les nominations sont prononcées par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, sur proposition de deux jurys distincts.

La présente circulaire a pour objet de préparer les opérations de désignation pour la rentrée universitaire 2011. Cent-cinquante membres (soixante-cinq seniors et quatre-vingt-cinq juniors) pourront être nommés.

Les membres seniors nommés à l'IUF par [arrêté du 24 novembre 2006](#) sont autorisés à solliciter leur reconduction pour une seconde période de 5 ans. Les reconductions sont imputées sur le contingent de soixante-cinq postes ouverts.

Afin de mettre les jurys à même de répondre, à qualité scientifique égale, aux exigences de la parité, les candidatures féminines devront être encouragées.

Les mérites scientifiques du candidat, la cohérence et le caractère novateur du projet de recherche constitueront les critères majeurs de l'évaluation. Le candidat devra situer son projet dans le contexte international de la discipline.

Les demandes de reconduction seront évaluées par le jury senior selon les mêmes critères que les dossiers présentés pour une première nomination. Une attention particulière sera portée au travail scientifique accompli au cours de la première période.

### Conditions de recevabilité des candidatures

Peuvent être nommés membres seniors de l'Institut universitaire de France les enseignants-chercheurs titulaires depuis au moins cinq ans dans une université française ou un établissement d'enseignement supérieur dépendant du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, à condition, dans ce cas, que leur charge d'enseignement effective ne soit pas inférieure à la charge statutaire des enseignants-chercheurs des universités.

Cette durée minimale est ramenée à deux ans pour les candidat(e)s juniors.

Les services accomplis par la voie du détachement pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur sont assimilés aux services accomplis en qualité d'enseignant-chercheur titulaire.

La durée d'exercice dans un établissement d'enseignement supérieur étranger en qualité d'enseignant à titre permanent pourra également être prise en compte, sous réserve que l'intéressé(e) ait été nommé(e) dans une université française et occupe effectivement son poste à la date de dépôt de son dossier à l'Institut universitaire de France.

### Dispositions particulières relatives aux candidatures seniors

Dans le cas où le (la) candidat(e) aurait été antérieurement membre junior, un délai de cinq ans entre la fin de la délégation comme membre junior et la nomination en qualité de membre senior est imposé.

Le dossier de candidature senior devra être présenté par deux personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger.

Leurs rapports devront comporter une appréciation sur les mérites scientifiques des candidats, leur rayonnement international et leur projet de recherche.

Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF de l'enseignant-chercheur qu'ils parrainent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

### Dispositions particulières relatives aux candidatures juniors

Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans au 1er janvier de l'année de la nomination à l'Institut universitaire de France. En conséquence, les dossiers des candidats nés avant le 1er janvier 1971 ne seront pas recevables. Une dérogation d'une année par congé de maternité, congé parental ou service national pourra être accordée.

Le dossier de candidature junior devra être appuyé par deux recommandations de personnalités scientifiques, dont au moins une exerçant son activité à l'étranger. Les lettres de recommandation devront comporter une appréciation sur le potentiel scientifique des candidats, leurs collaborations internationales et les caractéristiques de leur projet de recherche (enjeux scientifiques, caractère novateur, résultats escomptés et retombées attendues).

Ces personnalités ne devront pas se trouver en situation de tirer profit, directement ou indirectement, de la nomination à l'IUF du candidat qu'elles soutiennent.

Les recommandations supplémentaires ne seront pas considérées.

### **Contenu du dossier à fournir par le candidat**

Le dossier à télédéposer sous la forme d'un fichier PDF devra inclure les éléments suivants, selon le modèle disponible sur le site de l'IUF (voir ci-dessous « Modalités de dépôt des candidatures ») :

1. Fiche de synthèse du dossier
  2. Curriculum vitae
  3. Liste des travaux et publications
  4. Résumé des 5 publications les plus significatives
  5. Projet de recherche pour la période 2011-2016
  6. Description des activités d'enseignement (nombre annuel d'heures en équivalent TD, matière, niveau) et des responsabilités pédagogiques et administratives exercées au cours des cinq dernières années
  7. Liste de 5 personnalités scientifiques françaises ou étrangères (nom, prénom, qualité, adresse, courrier électronique) susceptibles d'être consultées directement par le jury
  8. Pour les candidats juniors demandant à bénéficier d'une dérogation d'âge : pièce justificative (selon les cas : copie du livret de famille, attestation de congé parental, certificat de position militaire)
  9. Pour les candidats demandant à faire valoir des services d'enseignement effectués dans un établissement d'enseignement supérieur étranger : attestation de l'établissement
- Il serait souhaitable que la fiche de synthèse, le curriculum vitae, le résumé des 5 publications et le projet de recherche soient rédigés en français et en anglais.

### **Cas des dossiers ayant fait l'objet d'un examen par le(s) précédent(s) jury(s)**

Un nouveau dossier devra être fourni, dans le format défini ci-dessus. Les rapports des présentateurs ou les lettres de recommandation devront également être renouvelés.

### **Demandes de reconduction des membres seniors nommés en 2006**

Toute demande de reconduction nécessite la production d'un dossier complet (voir ci-dessus « Contenu du dossier »). Le dossier comportera en outre un rapport d'activité scientifique sur la période 2006-2010, qui devra faire apparaître le degré de réalisation du projet de recherche soumis lors de la première candidature, et être accompagné d'une annexe financière rendant compte de l'utilisation des crédits attribués.

Les rapports de présentation ne sont pas demandés.

Les jurys et sous-jurys seront particulièrement attentifs à l'évolution, par rapport au projet initial, du projet de recherche présenté pour la période 2011-2016.

### **Modalités de dépôt des candidatures**

Une fiche de renseignements valant déclaration préalable de candidature devra être saisie en ligne sur le site de soumission **avant le 8 décembre 2010 à 12 heures**.

Le dossier devra être télédéposé, sur le même site, **avant le 10 janvier 2011 à 12 heures**.

L'adresse du site de soumission et une notice d'information seront disponibles à compter de la publication de la présente circulaire, sur le site de l'IUF, à l'adresse suivante : [iuf.amue.fr/](http://iuf.amue.fr/)

Les deux rapports de présentation ou les deux lettres de recommandation, en format PDF, devront être envoyés directement par leurs auteurs au président du jury concerné, par courrier électronique, **avant le 10 janvier 2011 à 12 heures**. L'adresse d'envoi sera précisée dans la notice d'information consultable sur le site de l'IUF.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas auditionnés par le jury et qu'ils n'ont pas à prendre contact avec ses membres.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat général de l'Institut universitaire de France : Maison des universités, 103, boulevard Saint-Michel 75005 Paris

Téléphone : 01 44 32 92 01

Courrier électronique : [iuf-campagne2011@iuf.cpu.fr](mailto:iuf-campagne2011@iuf.cpu.fr)

Je vous remercie d'assurer à cette circulaire la plus large diffusion.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

Personnels

Concours

---

## Concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB

NOR : ESRH1000372X  
note du 20-10-2010  
ESR - DGRH D5

La présente note a pour objet de fixer, à compter de la session 2011, le programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury des concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

Elle annule et remplace le document publié au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 41 du 15 novembre 2007 en annexe de l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18<sup>ème</sup> siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, est complété par des indications bibliographiques ci-après.

### 1 - Culture et société depuis le 19<sup>ème</sup> siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui.

L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

### 2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires.

Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

### 3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics.

Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

### 4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

## **Orientations bibliographiques**

Les candidats auront naturellement intérêt à relire ou à consulter certaines références qu'ils ont été amenés à utiliser durant leur cursus universitaire. Ils pourront aussi combler certaines de leurs lacunes en lisant ou consultant les manuels de base des disciplines concernées. La présente liste n'est donnée qu'à titre indicatif et ne vise nullement l'exhaustivité.

### **1) Ouvrages et manuels de base**

Un certain nombre de collections au format de poche proposent des précis denses et souvent actualisés concernant plusieurs des questions figurant au programme du concours. À titre d'exemple, on peut citer notamment les collections « Repères » (La Découverte), « Que-sais-je ? » (Puf), « Points essai » et « Points histoire » (Seuil).

**Ainsi, dans la collection « Repères » (la Découverte), on indiquera, parmi d'autres, les titres suivants :**

- Benhamou (Françoise), *L'Économie de la culture*, 2008 (n°192) ;
- Bertrand (Anne-Marie), *Les Bibliothèques*, 2007 (n° 247) ;
- Blanc-Chaléard (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, 2001 (n° 327) ;
- Courty (Guillaume), Devin (Guillaume), *La Construction européenne*, 2010 (n° 326) ;
- Farchy (Joëlle), Benhamou (Françoise), *Droit d'auteur et copyright*, 2009 (n° 486) ;
- Mattelart (Armand), *Histoire de la société de l'information*, 2009 (n° 312) ;
- Rouban (Luc), *La Fonction publique*, 2009 (n° 189).

**Dans cette même collection, deux titres, épuisés depuis peu, méritent néanmoins d'être signalés et peuvent être consultés en bibliothèque :**

- Coeuré (Sophie), Duclert (Vincent), *Les Archives* (n° 324), 2001 ;
- Prochasson (Christophe), *Introduction à l'histoire de la France au XXème siècle*, 2000 (n° 285).

**Dans la collection « Que-sais-je ? » (PUF) :**

- Baubérot (Jean), *Histoire de la laïcité en France*, 2010, n° 3571 ;
- Cauquelin (Anne), *L'Art contemporain*, 2009, n° 2671 ;
- Chevallier (Jacques), *Le Service public*, 2010, n° 2359 ;
- François-Sappey (Brigitte), *Histoire de la musique en Europe*, 2005, n° 40 ;
- Mattelart (Armand), *La Mondialisation de la communication*, 2008, n° 3181 ;
- Pallier (Denis), *Les Bibliothèques*, 2010, n° 944 ;
- Rudel (Jean) et Leroy (Françoise), *Les Grandes Dates de l'histoire de l'art*, 2009, n° 1433 ;
- Verger (Jacques), Charle (Christophe), *Histoire des universités*, 2007, n° 391.

**Dans la collection « Points » (« Points essais » et « Points histoire », Seuil), on notera parmi d'autres titres :**

- Moreau-Defarges (Philippe), *Relations internationales*, t.1 : Questions régionales, 2003 ; t. 2, Questions mondiales, 2007 ;
- Parinet (Élisabeth), *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine: XIXème-XXème siècles*, 2004 ;
- Rémond (René), *Introduction à l'histoire de notre temps*, t. 1 : L'Ancien Régime et la Révolution, 1974 ; t. 2 : Le XIXème siècle (1815-1914), 1974 ; t. 3 : *Le XXème siècle de 1914 à nos jours*, 2002 ;
- Winock (Michel), *Les Voix de la liberté : les écrivains engagés au XIXème siècle*, 2001.

Chez le même éditeur, dans la collection « Points histoire », les différents volumes de la « Nouvelle Histoire de la France contemporaine » pourront être utilement consultés.

**Chez d'autres éditeurs ou dans d'autres collections :**

- Asselain (Jean-Charles), sous la dir. de, *Précis d'histoire européenne (XIXème-XXème siècle)*, Armand Colin, 1993 ;
- Barbier (Frédéric), Bertho-Lavenir (Catherine), *Histoire des médias, de Diderot à Internet*, Armand Colin, 2009 ;
- Bergez (Daniel), *Précis de littérature française*, Armand Colin, collection « Lettres Sup », 2009 ;
- Drouin (Jean-Claude), *Les Grands Économistes*, Puf, collection « Major », 2009 ;
- Grandguillot (Dominique), *Les Institutions publiques françaises et européennes*, Gualino éditeur, collection « Les Zoom's », 2008 ;
- Leutrat (Jean-Louis), Marie (Michel), *Le Cinéma en perspective : une histoire*, Armand Colin, collection « 128 », 2008 ;
- Martin (Henri-Jean), *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 1996 ;
- Rioux (Jean-Pierre) et Sirinelli (Jean-François) (dir.), *Histoire culturelle de la France*, t. 4, Le temps des masses, Paris, Le Seuil, 1996 (« L'Univers historique ») ;
- Rouault (Marie-Christine), *L'Essentiel du droit administratif général*, Gualino éditeur, collection Carrés « Rouge », 2010.

### **2) Pour aller plus loin :**

Pour approfondir leurs connaissances, les candidats consulteront avec profit les ouvrages suivants, dont certains peuvent être considérés comme des « classiques » :

- Agulhon (Maurice), *La République de 1880 à nos jours*, Hachette, collection « Histoire de France », t. 5, 1990 ;
- Auber (Emmanuel), Cervelle (Delphine), *Les Collectivités territoriales : une approche juridique et pratique de la décentralisation*, Sedes, 2010 ;

- Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France*, La Découverte Poche, Sciences humaines et sociales 216 et 217, 2005. Vol. 1 : L'Héritage du XIXème siècle ; vol. 2 : XXème siècle : à l'épreuve de l'histoire ;
- Bourdieu (Pierre), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, collection « Le sens commun », 1979 ;
- Charle (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, Paris, Seuil, 1982 ;
- Charle (Christophe), *Naissance des intellectuels, 1880-1900*, Paris, éditions de Minuit, 1990 ;
- Décaudin (Michel), Leuwers (Daniel), *Histoire de la littérature française : de Zola à Apollinaire*, Flammarion, collection « GF », 1996 ;
- Fabiani (Jean-Louis), *Qu'est-ce qu'un philosophe français ?*, EHESS, collection « Cas de figure », 2010 ;
- Febvre (Lucien), Martin (Henri-Jean), *L'Apparition du livre*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, rééd. 1999 ;
- Furet (François), *La Révolution : 1780-1880*, Hachette, collection « Histoire de France », t. 3, 1989 ;
- Goetschel (Pascale), Loyer (Emmanuelle), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Armand Colin, collection « Cursus », 2005 ;
- Jeancolas (Jean-Pierre), *Histoire du cinéma français*, Armand Colin, collection « 128 », 2007 ;
- Le Goff Jacques, Rémond (René), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1990-1992 ;
- Milner (Max), Pichois (Claude), *Histoire de la littérature française : de Chateaubriand à Baudelaire*, Flammarion, collection « GF », 1996 ;
- Nadeau (Maurice), *Histoire du surréalisme*, Seuil, « Points essais », 1970 ;
- Nora (Pierre), sous la dir. de, *Les Lieux de mémoire*, Paris Gallimard, collection « Quarto », 1997. T. 1 : La République. T. 2 : La Nation. T. 3 : Les France ;
- Paxton (Robert), *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1974 ;
- Poulot (Dominique), *Une histoire des musées en France*, La Découverte Poche, 2005 ;
- Pradeau (Jean-François), *Histoire de la philosophie*, Seuil, 2009 ;
- Ory (Pascal), Sirinelli (Jean-François), *Les Intellectuels en France*, de l'affaire Dreyfus à nos jours, Perrin, 2004 ;
- Rémond (René), *Les Droites en France*, Paris, Aubier, 1982 ;
- Taton (René), sous la dir. de, *Histoire générale des sciences*, Puf, collection « Quadrige », 1966.

### 3) La Presse

Il est recommandé aux candidats de lire la presse pour se tenir au courant de l'actualité et de consulter quelques grandes revues au nombre desquelles : *Le Débat*, *Esprit*, *Hérodote*, *Le Magazine littéraire*, *Sciences humaines*, *Vingtième siècle*, etc.

## Mouvement du personnel

### Admission à la retraite

---

## Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

NOR : MENI1024534A  
arrêté du 27-9-2010 - J.O. du 13-10-2010  
MEN - IGAENR

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 27 septembre 2010, Antoine Bousquet, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est admis, par limite d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 20 avril 2011.

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

## Nomination au conseil scientifique des concours d'internat en médecine

NOR : ESRS1000368A  
arrêté du 5-10-2010  
ESR - DGESIP A

---

Vu code de l'Éducation ; arrêté du 25-9-2008 ; arrêté du 29-5-2008

---

**Article 1** - L'article premier de l'[arrêté du 29 mai 2008](#) susvisé est modifié comme suit :

- les mots « Monsieur Gérard Jean-Louis (Caen) » sont remplacés par les mots « Monsieur Rogez Jean-Michel (Nantes) »

**Article 2** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, la directrice générale de l'offre de soins, et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

Pour la ministre de la Santé et des Sports  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale de l'offre de soins,  
Le chef de service,  
Félix Faucon

## Mouvement du personnel

## Conseils, comités et commissions

---

### Nominations aux conseils scientifiques du Centre national des concours d'internat et prorogation des mandats

NOR : ESRS1000369A  
arrêté du 5-10-2010  
ESR - DGESIP A

---

Vu code de l'Éducation ; arrêté du 25-9-2008 ; arrêté du 19-2-2007

---

**Article 1** - L'intitulé de l' [arrêté du 19 février 2007](#) susvisé est modifié comme suit :

- Les mots « arrêté portant nomination des conseils scientifiques du Centre national des concours d'internat » sont remplacés par les mots « arrêté portant nomination aux conseils scientifiques des concours d'internat en pharmacie et en odontologie ».

**Article 2** - L'article premier de l'arrêté du 19 février 2007 susvisé est modifié comme suit :

- Les mots « Madame Pisano Pascale, Aix-Marseille II » sont remplacés par les mots « Madame Annaix Véronique, Angers ». Le reste est sans changement.

**Article 3** - L'article 2 de l'arrêté du 19 février 2007 susvisé est modifié comme suit :

- Les mots « Monsieur Doury Jacques, Lyon I » sont remplacés par les mots « Monsieur Tenenbaum Henri, Strasbourg ». Le reste est sans changement.

**Article 4** - La durée du mandat des membres du conseil scientifique des concours d'internat en pharmacie et des membres du conseil scientifique du concours d'internat en odontologie est prorogée jusqu'au 30 juin 2011.

**Article 5** - Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, la directrice générale de l'offre de soins, et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Fait à Paris, le 5 octobre 2010

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,  
Patrick Hetzel

Pour la ministre de la Santé et des Sports  
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale de l'offre de soins,  
Le chef de service  
Félix Faucon

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### Conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche

NOR : ESRR1000367A  
arrêté du 4-10-2010  
ESR - DGRI-SPFCO-B2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 4 octobre 2010, Grégory Cazalet est nommé membre suppléant du conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche, en tant que représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé du Budget, en remplacement de Stanislas Godefroy, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## Informations générales

## Vacance de fonction

---

### Directeur de l'IUFM de l'université de Limoges

NOR : ESRS1000371V  
avis du 20-10-2010  
ESR - DGESIP A3

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres de l'université de Limoges sont déclarées vacantes, à partir du 1er janvier 2011.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du code de l'Éducation, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'institut. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au président de l'université de Limoges, 33, rue François-Mitterrand, BP 23204, 87032 Limoges cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, département de l'architecture et de la qualité des formations de niveau master et doctorat, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05.